

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-488

présenté par

M. Pupponi, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Colombani, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas,  
M. Molac, M. Pancher et Mme Pinel

**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

| <b>Programmes</b>   | <b>+</b>    | <b>-</b>    |
|---|-------------|-------------|
| Écologie  | 0           | 500 000 000 |
| Compétitivité   | 0           | 0           |
| Cohésion  | 0           | 0           |
| Fonds de relance pour les entreprises corses<br><i>(ligne nouvelle)</i> | 500 000 000 | 0           |
| <b>TOTAUX</b>   | 500 000 000 | 500 000 000 |
| <b>SOLDE</b>  | 0           |             |

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à créer un fonds de solidarité, spécifiquement, pour les entreprises corses, ces dernières étant particulièrement impactées par la crise du Covid 19. Cette aide peut s'ajouter à d'autres mesures de soutien : remises d'impôts directs, maintien de l'emploi dans les entreprises

dans le cadre de l'activité partielle, mesures d'étalement fiscal et social, prêts de trésorerie garantis par BPI France, mais également aides financières du fonds de solidarité national. Elle permettra aux entreprises corses de faire face à leurs charges fixes : les loyers ou le remboursement des emprunts par exemple.

La création d'un fonds de solidarité spécifique pour les entreprises corses se justifie car l'île est très dépendante du tourisme. Or, ce secteur compte entre 8.000 et 11.000 emplois à l'année et pèse 24 % du Produit intérieur brut de l'île hors activité de transport. C'est pourquoi, les mesures de confinement ont eu un effet particulièrement néfaste sur l'économie de la Corse, entraînant une baisse d'activité de l'ordre de 35 %.

Cet amendement crée à cet effet un nouveau programme « fonds de solidarité pour les entreprises corses » doté de 500 millions. Cette mesure est gagée par la diminution à due concurrence des crédits de l'action 1 (500 millions) du programme 362. Le groupe Libertés et Territoires, convaincu de la nécessité de la transition énergétique, espère que le Gouvernement, lèvera ce gage.